CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 27 NOVEMBRE 2018

Séance extraordinaire du conseil tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield convoquée séance tenante à 18 h 15.

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à leur avis de convocation.

Est aussi présent le directeur général et greffier M. Bernard Caouette.

2018-11-383 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que la séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 15.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-384 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Les membres du conseil étant tous présents, que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Dépôt et octroi de la soumission no. 172018 portes et gazebo
- 4- Période de questions
- 5- Levée de la séance

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-385 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SOUMISSION NO. 17-2018 – PORTES ET GAZEBO ET OCTROI D'UNE PARTIE DE LA SOUMISSION

ATTENDU que la Ville a demandé des soumissions pour des portes et gazebo;

ATTENDU que le procès-verbal pour l'ouverture de soumission est déposé;

ATTENDU que nous avons reçu trois (3) soumissions dans les délais dont une n'était pas conforme pour le gazebo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire soit DM portes, fenêtres et foyers pour les deux portes à la salle du conseil seulement (3 rue de la Polyvalente) au coût de 8 274.98 \$ plus les taxes et la dépense sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt no. 141-2016 et la balance sera imputée au poste budgétaire de l'excédent.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-11-386 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De lever la séance, il est présentement 18 h 45.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire	Le directeur général e greffier	et
Réal Rochon	Bernard Caouette	-

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal	Rochon
Mair	e